

## **Annexe 5 : article XX 41 § 2-5°**

Situation comptable active et passive et compte des résultats ne datant pas de plus de trois mois.

1. Bilan au 30 novembre 2019
2. Notes
3. Compte des résultats au 30 novembre 2019
4. Notes

## 1. Bilan au 30 novembre 2019

ACTIF		30-11-19	Note
<b>ACTIFS IMMOBILISES</b>		<b>20/28</b>	<b>624.925,64</b>
I.	Frais d'établissement	20	0,00
II.	Immobilisations incorporelles	21	106.907,91
III.	Immobilisations corporelles	22/27	501.689,51
IV.	Immobilisations financières	28	16.328,22
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		<b>29/58</b>	<b>6.328.455,89</b>
V.	Créances à plus d'un an	29	0,00
VI.	Stocks et commandes en cours	3	0,00
VII.	Créances à un an au plus	40/41	322.642,82
A.	Créances commerciales	40	0,00
B.	Autres créances	41	322.642,82
VIII.	Placements de trésorerie	50/53	0,00
IX.	Valeurs disponibles	54/58	4.133.025,82
X.	Comptes de régularisation	490/1	1.872.787,25
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>20/58</b>	<b>6.953.381,53</b>

PASSIF		30-11-19	Note
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>10/15</b>	<b>-5.107.642,85</b>
I.	Capital	10	16.724.973,72
II.	Primes d'émission	11	38.413.608,08
III.	Plus-value de réévaluation	12	0,00
IV.	Réserves	13	0,00
V.	Résultat reporté	140	-60.283.915,32
VI.	Subsides en capital	15	37.690,67
<b>PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES</b>		<b>16</b>	<b>132.412,50</b>
VII. A.	Provisions pour risques et charges	160/5	132.412,50
B.	Impôts différés	168	0,00
<b>DETTES</b>		<b>17/49</b>	<b>11.928.611,88</b>
VIII.	Dettes à plus d'un an	17	5.376.378,77
IX.	Dettes à un an au plus	42/48	6.552.233,11
A.	Dettes à un an au plus échéant dans l'année	42	40.000,00
B.	Dettes financières	43	0,00
C.	Dettes commerciales	44	5.114.262,21
D.	Acomptes reçus sur commandes	46	731.862,01
E.	Dettes fiscales, salariales et sociales	45	48.605,87
F.	Autres dettes	47/48	617.503,02
X.	Comptes de régularisation	492/3	0,00
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>10/49</b>	<b>6.953.381,53</b>

## **2. Notes**

A noter que la situation a été établie sur base des factures reçues jusqu'au 6 décembre 2019.

### **1. Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles consistent en 1.i des frais de recherche et développement et 1.ii des frais de brevets, licences et droits similaires.

#### **1.i. Frais de recherche et développement**

Depuis l'exercice 2016, les frais de développement ne sont plus comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles. En revanche, afin de respecter la réglementation relative à l'octroi des crédits d'impôt, les frais de développement sont tout d'abord comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles puis amorties directement et intégralement en résultat. Les montants comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles pour les exercices 2014 et 2015 sont amortis sur 5 ans.

Les frais de développement sont comptabilisés en tant qu'immobilisations incorporelles s'il est probable que les actifs développés généreront des avantages économiques futurs et si les frais de développement peuvent être évalués de façon fiable. Les frais de développement sont amortis sur une base linéaire au cours de leur durée d'utilité estimée à partir du moment où elles sont prêtes à l'emploi. Dans le cas où le montant recouvrable des frais de recherche et développement capitalisés n'est plus justifié par des avantages économiques futurs estimés, une dépréciation doit être comptabilisée. Les pertes de valeur sur les immobilisations incorporelles figurent dans les charges exceptionnelles.

#### **1.ii. Brevets, licences et droits similaires**

Ces coûts sont capitalisés à la valeur d'achat ou si elle est plus faible, à la valeur d'utilité et sont amortis sur une base linéaire sur une période de 5 ans.

Il reste un mois à amortir. La valeur nette comptable de cette rubrique sera nulle à fin 2019.

ASIT biotech dispose d'un très important portefeuille de propriétés intellectuelles (PI) dans le domaine de l'immunothérapie allergénique basée sur la plate-forme propriétaire ASIT+. Actuellement, la portefeuille comprend 11 familles de brevets actifs, délivrés ou en attente, couvrant une large gamme de compositions de substances (c-à-d., différents allergènes), de méthodes de préparation des compositions, de formulations, de dosages et d'utilisation. Le portefeuille de brevets et tous les sujets liés à la propriété intellectuelle sont gérés par un conseiller en brevets externe en étroite collaboration avec la Société.

Sur la base de notre portefeuille de propriété intellectuelle actuel, nous espérons que les composés gp-ASIT+TM, hdm-ASIT+TM et pnt-ASIT+TM seront protégés par brevets jusqu'à au moins 2027, avec certains brevets s'étendant déjà à 2032. Il se peut que des possibilités supplémentaires permettent d'étendre la protection par brevet (par ex., via un certificat complémentaire de protection) ou de recevoir une exclusivité des données supplémentaire en Europe et aux États-Unis pour la biologie. La Société explorera ces possibilités au moment opportun pour maximiser la protection de sa propriété intellectuelle. Nous évaluons régulièrement tous nos efforts en matière de recherche dans le but de trouver de nouvelles inventions et de déposer des demandes de brevets.

Voici la somme des frais R&D activés sur les 5 dernières années :

	<b>Total coûts R&amp;D</b>	<b>Dont Brevets</b>	
Activation 2018	10.785.694,64	204.433,40	Amortissement en 1 an
Activation 2017	10.729.532,17	180.900,04	Amortissement en 1 an
Activation 2016	12.102.848,47	158.176,84	Amortissement en 1 an
Activation 2015	6.414.474,44	153.554,14	Amortissement en 5 ans
Activation 2014	3.396.000,31	59.370,43	Amortissement en 5 ans
	43.428.550,03	756.434,85	

## 2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles consistent en :

<b>ACTIF</b>			<b>30-11-19</b>
III.	Immobilisations corporelles	22/27	501.689,51
A.	Terrains et construction	22	0,00
B.	Installations, machines et outillages	23	456.668,81
C.	Mobilier et Matériel Roulant	24	19.428,93
D.	Location-financement et droits similaires	25	0,00
E.	Autres immobilisations corporelles	26	25.591,77
F.	Immobilisation en cours et acomptes versés	27	0,00

Ces actifs sont capitalisés et amortis sur une base linéaire :

### B. Installations, machines et outillages

- Matériel informatique : sur une période de 5 ans ;
- Installations : sur une période de 10 ans
- Équipements de laboratoire : sur une période de 5 ans ;
- Équipements divers : sur une période de 5 ans ;

### C. Mobilier et Matériel Roulant

- Équipements mobilier : sur une période de 5 ans ;
- Matériel roulant : sur une période de 4 ans ;

### E. Autres immobilisations corporelles

- Aménagements locatifs : en fonction de la durée du contrat de location ;

Dans le cas où la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, la Société doit comptabiliser des amortissements supplémentaires ou exceptionnels.

## 3. Immobilisations financières

Cette rubrique concerne la caution du bâtiment en location, rue des Chasseurs Ardennais 7, 4031 Angleur.

Ces actifs sont capitalisés à la valeur d'achat à l'exception des coûts divers.

#### 4. Stocks

A l'achat, les fournitures de laboratoires sont considérées comme consommées directement et donc sont totalement prises en charges.

La valeur historique du stock ayant toujours été mineure, la Société n'a jamais valorisé ce stock en comptabilité.

#### 5. Autres créances

Les autres créances consistent en 5.i. la TVA à récupérer et 5.ii. les impôts à récupérer

##### 5.i. TVA à récupérer

La créance TVA au 30 novembre 2019 est de 153k €.

##### 5.ii. Impôts à récupérer

Le crédit d'impôt pour frais de recherche et de développement signifie en substance qu'une société peut imputer dans sa déclaration à l'impôt des sociétés un montant sur l'impôt à payer, en fonction des frais de recherche et de développement. Si l'impôt à payer est inférieur au montant imputable, la société peut reporter la quotité non imputable de ce montant à la période imposable suivante. Le solde du crédit d'impôt reporté de l'exercice d'imposition le plus ancien est imputé en premier lieu. Si le crédit d'impôt, après imputation de l'impôt de cinq exercices successifs, ne peut pas être entièrement imputé, la quotité non imputable sera remboursée par l'enrôlement de l'impôt relatif à ce cinquième exercice d'imposition.

Le crédit d'impôt est comptabilisé en « Comptes de régularisations actif » pour un montant de 1.823k € et en «Autres créances» pour un montant de 160k €. Le montant en autres créances correspond à l'impôts à recevoir fin janvier 2020. Voir AER reçu le 5 décembre 2019.

A noter que le crédit d'impôts R&D 2019 n'est pas encore calculé et comptabilisé.

Voici le détail années par années dans la comptabilité :

	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>12 2017</u>	<u>2018</u>
Frais R&D	3.489.586,42	6.587.646,41	12.420.046,18	10.924.203,89	11.139.385,69
<b>Crédit d'impôts R&amp;D:</b>	<b>160.124,91</b>	<b>302.284,04</b>	<b>569.912,45</b>	<b>501.273,48</b>	<b>444.829,09</b>

Ceci est basé sur des demandes de remboursement de crédit d'impôts R&D « one shoot » (13,5%) comme demandé par les Réviseurs par principe de prudence, alors qu'en réalité, la Société a demandé à l'administration des remboursements étalés (20,5%) à partir de 2016.

Voici les détails des échéances calculées en « one shoot » pour 2014 et 2015 et en « étalé » pour les années suivantes :

	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>	<u>2022</u>
<b>Crédit d'impôts R&amp;D:</b>	<b>160.124,91</b>	<b>302.284,04</b>	<b>155.967,68</b>	<b>287.303,01</b>	<b>419.782,69</b>	<b>411.619,05</b>	<b>411.619,05</b>	<b>262.909,55</b>	<b>132.616,91</b>

## 6. Valeurs disponibles

Représente les valeurs disponibles en banque au 31 novembre 2019.

Cela concerne uniquement des comptes bancaires « courants » et « d'épargne ».

La Société n'a aucun placement. Voir extraits de comptes bancaires.

## 7. Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation concernent 7.i. des charges à reporter sur l'exercice suivant et 7.ii. le crédit d'impôts R&D long terme.

### 7.i. Charges à reporter :

Les charges à reporter au 30 novembre 2019 s'élèvent à 49k € et concernent :

<b>Fournisseurs:</b>	<b>30/11/2019</b>
Assurances	32.105,91
Entretiens	12.826,71
Autres	4.011,25
	<b>48.943,87</b>

### 7.ii. Crédit d'impôts R&D

Le crédit d'impôts R&D à long terme est de 1.823k €. Voir explication au point 5.ii.

## 8. Capital/Primes d'émission

Le capital de 16.724.973,72€ est représenté par 21.442.274 actions.

La valeur nominale de l'action est donc de 0,78€.

A noter qu'une augmentation de capital a été actée le 5 décembre 2019.

L'OD comptable est :

<b>OD comptable:</b>	<b>Débit</b>	<b>Crédit</b>
#489100 Dettes fin Equity Line	567.500,00	
@100000 Capital		351.248,04
@110000 Prime d'émission		216.251,96

Le nombre de nouvelles actions émises est de 450.318 actions.

Le total actions au 5 décembre 2019 est de 21.892.592 actions.

Le capital au 5 décembre 2019 est de 17.076.221,76€

Primes d'émission au 5 décembre 2019 : 38.629.860,04€

Voir détails dans l'acte notarié du 5 décembre 2019.

## 9. Résultat reporté

Le résultat reporté au 31 novembre 2019 est composé du résultat reporté au 31 décembre 2018 (42.327 k€) et du résultat de l'exercice 2019 (17.957 k€).

## 10. Subsidés en capital

Le montant de 38k € correspond à 10.i une avance récupérable de la RW concernant le produit acariens (14k €) et 10.ii une prime à l'investissement de la RW (24k€).

### 10.i. Avance récupérable RW Acariens

Cela concerne les frais de R&D encourus en 2015 liée à la convention d'avance récupérable de la RW pour le produit « acariens ». Ces frais sont amortis en 4 ans. A partir de 2016, ces frais sont directement pris en résultat (voir explications en 1.i.).

Frais à amortir (4 ans):	666.771,20
	x 25%
Amort annuel	166.692,80
Amort au 31/11/2019	652.880,13
<b>Solde:</b>	<b>13.891,07</b>

L'amortissement 2019 à fin novembre est de 153k€.

La valeur nette comptable de ce subside sera nulle à fin 2019.

### 10.ii. Prime à l'investissement RW

La RW a octroyé à la Société en 2017 une prime à l'investissement à hauteur de 142k €. LA première tranche de 57k € a été reçue en 2017 et est amortie en 5 ans :

Prime reçue en 2017:	57.118,38
Amortissement au 31/11/2019:	33.319,06
<b>Solde:</b>	<b>23.799,33</b>

Le solde de 86k € n'a pas encore été reçu par la Société. En effet, avant de verser ce montant, la RW doit réaliser un contrôle environnemental de la Société. Tous les autres contrôles ont déjà été réalisés. A noter que dans la convention est reprise une condition d'emploi de 22,06 ETP requise à partir de septembre 2020.

L'amortissement 2019 à fin novembre est de 10 k€.

## 11. Provisions pour risques et charges

Cette rubrique concerne une provision de 132 k€ déjà présente dans les comptes semestriels 2019.

Lors de l'assemblée générale du 22 mars 2019, le conseil d'administration a validé une indemnité de sortie de l'ancien CEO Thierry Legon, conformément aux pratiques du marché et un contrat valide pour la direction précédente qui sera provisionnée dans les états financiers pour l'exercice 2019. La rémunération totale approuvée par le conseil d'administration s'élève à 209 K€, dont 77 K€ ont déjà été versés en janvier 2019.

En avril 2019, M. Thierry Legon a engagé des poursuites à l'encontre de la Société afin d'obtenir le versement d'une indemnité de licenciement correspondant à deux ans de rémunération calculée sur

la base de la rémunération fixe et variable payée par la Société en faveur de M. Legon pour les deux années précédant son licenciement. La Société estime que le montant de cette indemnité devrait être plafonnée à 209 K€.

Certaines informations nouvelles pourraient bien sûr modifier à la hausse ou à la baisse cette provision.

## **12. Dettes financières à plus d'un an**

Les dettes financières à plus d'un an sont composées de 12.i. la dette relative aux obligations convertibles de 2019 (5.078k €) et 12.ii. la dette relative à la convention d'avance récupérable « acariens » (298k €).

### **12.i. Dettes obligations convertibles 2019**

Des obligations convertibles pour un total de 9.225k € ont été souscrites en juillet 2019. Ce montant est réparti en 2 tranches ; Une tranche A pour un montant de 5.025k € à verser directement et une tranche B de 4.200k € à verser en cas de résultats positifs de la Phase III 011. La tranche A peut être convertie en Capital en cas de résultats positifs de la Phase III 011 sinon elle doit être remboursée, y inclus les intérêts de 3% à la date d'échéance, soit le 31/12/2020.

Etant donné que les résultats de l'étude de Phase III 011 sont négatifs, une dette à plus d'un an a été comptabilisée pour un montant de 5.025k € (tranche A), majorée des intérêts de 53k € au 30 novembre 2019.

### **12.ii. Avance récupérable RW « acariens »**

En décembre 2015, la Région wallonne a octroyé une subvention consistant en une avance remboursable de 1.254 K€ destinée au développement du traitement des acariens domestiques. 314 K€ ont été perçus par la Société en décembre 2015 et 815 K€ en 2016. Le solde de 125 K€ a été reçu en 2018 et comptabilisé en autres produits opérationnels.

L'avance récupérable couvre un maximum de 55% des dépenses éligibles engagées par la Société au cours d'une phase de recherche de deux ans (du 1er janvier 2015 au 31 mai 2017, conformément au dernier amendement signé le 17 janvier 2017) pour le développement du traitement contre les acariens domestiques. Cette avance de trésorerie ne porte aucun intérêt. La Société a décidé, en 2017, d'exploiter les résultats des recherches et de poursuivre le développement et de rechercher la commercialisation du produit résultant du programme de recherche et développement subventionné. En conséquence, la Société doit rembourser 30% de l'avance versée (376 K€ entre 2018 et 2027). En outre, la Région wallonne a droit à une redevance de 0,12% sur les ventes au cours des 120 premiers mois d'exploitation commerciale. Le montant total remboursable à la Région wallonne est plafonné au double de l'avance récupérable initiale, soit 2.508 K€, et ce inclus le premier remboursement de 30%.

Le montant à rembourser en 2020 (partie court terme) est de 40k € et de 2021 à 2027 (long terme) est de 298k €.

Voir tableau annuel de remboursements comme repris dans la convention avec la RW :

L'article 31.1.1. de la CONVENTION « Remboursements annuels indépendants du CHIFFRE D'AFFAIRES » est remplacé par le présent.

• Année civile 2018 :	13.100 €
• Année civile 2019 :	25.000 €
• Année civile 2020 :	40.000 €
• Année civile 2021 :	50.000 €
• Année civile 2022 :	60.000 €
• Année civile 2023 :	60.000 €
• Année civile 2024 :	50.000 €
• Année civile 2025 :	40.000 €
• Année civile 2026 :	25.000 €
• Année civile 2027 :	13.100 €

### 13. Dettes financières à un an au plus échéant dans l'année

La dette financière de 40k € reprise dans cette rubrique concerne la partie à court terme de la dette relative à la Convention d'avance récupérable RW « Acariens ». Voir explications au point 12.ii.

### 14. Dettes commerciales

Les dettes commerciales concernent 14.i. les dettes fournisseurs (2.783 k€) et 14.ii. les factures à recevoir (2.330 k€)

#### 14.i. Dettes fournisseurs

Voici les principales dettes fournisseurs au 30 novembre 2019 (fournisseurs dont le solde est supérieur à 10k €) :

Fournisseurs	Solde
ICON Clinical Research Ltd	-1.154.661,39
Imperial College	-777.022,98
Ardena (ex Pharmavize)	-222.389,96
Lydian CVBA	-67.337,82
Pall Life Sciences Belgium BVBA	-52.500,46
Bejamad sprl	-51.488,62 *
Centre des indépendants	-41.964,69 *
CAGAM Innovative Healthcare Consulting Sprl	-32.693,65 *
Dr. Mohamed Shamji	-28.960,50
VWR INTERNATIONAL	-26.574,99
SFH BVBA	-25.197,28 *
3P Biopharmaceuticals	-23.945,07
SGS	-23.354,88
Euronext Corporate Services BV	-22.937,91
von Frenckell Rémy	-22.687,50 *
Philippe Ghem SCS	-22.288,92 *
Accessia Pharma	-19.994,68
FLGM consulting SPRL	-17.998,75 *
Bryan Garnier & Co Limited	-15.000,00
Autres	-134.920,13
<b>Total</b>	<b>-2.783.920,18</b>

\* Ces fournisseurs ont été payés le 2 décembre, mais l'instruction de paiement a été envoyée le 29 novembre 2019

#### 14.ii. Factures à recevoir

Les factures à recevoir au 30 novembre 2019 concernent :

<b>Fournisseur</b>	<b>FAR 11/2019</b>
Emoluments administrateurs	€ 63.500,00
Imperial College	€ 388.511,49
King's College	€ 11.000,00
Collège réviseurs Honoraires	€ 9.375,00
Degroof Petercam	€ 7.500,00
Ariane	€ 39.583,70
Icon	€ 1.695.000,00
CHU Brugmann	€ 116.000,00
	<b>€ 2.330.470,19</b>

Les factures à recevoir pour le fournisseur « Icon » concernent une estimation des coûts encourus pour l'étude de Phase III au 30 novembre 2019, mais non encore facturés. Ces coûts sont actuellement estimés à 1.695 k€.

La facture à recevoir du CHU Brugmann concerne également l'étude de Phase III.

### 15. Acomptes reçus

Une avance récupérable d'environ 6.000 K€ a été accordée à la Société le 12 janvier 2017 par la Région wallonne pour financer 55% de son programme de développement de médicaments contre les allergies alimentaires. L'échéance de la convention est le 31 décembre 2018. Les conditions de cette subvention sont similaires à celles reçues pour le programme d'acariens domestiques décrit ci-dessus à la différence que le pourcentage des redevances à payer pendant la phase d'exploitation est de 0,11% des ventes futures de la Société. Le montant total à rembourser par la Société à la Région wallonne est plafonné à deux fois le montant dont la Société bénéficiera de la Région wallonne. Si la Société décide d'exploiter les résultats de ses recherches en 2019 et au-delà, cela obligerait la Société à rembourser 30% de l'avance (sur une période de 10 ans). Les royalties ne seront versées que si la société parvient à commercialiser le produit conçu.

Etant donné que le programme n'est pas terminée, la Société négocie actuellement une prolongation de la durée de cette convention.

Le montant de 732k € repris dans cette rubrique concerne le « trop perçu » à fin novembre 2019 dans le cadre de cette convention, basés sur les frais déclarés et acceptés jusqu'à fin juin 2018. Une déclaration de créances pour le second semestre 2018 a été récemment envoyée à la RW pour un total à recevoir de 493k €. A noter que ce montant comprend une facture de l'Imperial College de Londres de 388k€ (subsidé à hauteur de 213k€). Cette facture n'est pour l'heure pas payée.

<b>Avance récupérable FOOD</b>	<b>30/11/19</b>
Total reçu:	1.650.141,96
Total frais acceptés:	918.279,97
<b>"Trop perçu":</b>	<b>731.861,99</b>

A noter que sans une prolongation de la durée de la convention, la Société ne recevra rien en cash de la déclaration de créance relative au second semestre 2018.

Lorsque la RW aura accepté la déclaration de créances du second semestre 2018, cette dette sera de 451 k€ (si on ne tient pas compte de la facture de l'Imperial College de Londres).

En effet, la RW applique un principe d'extrapolation des coûts sur la durée total de la convention (voir tableau ci-dessous) :

	24 mois			
	S1 2017	S2 2017	S1 2018	S2 2018
Déc S1 2017	833.405,03	833.405,03	833.405,03	833.405,03
Déc S2 2017		356.158,75	356.158,75	356.158,75
Déc S1 2018			480.036,16	480.036,16
Déc S2 2018				896.413,99 *
<b>Total</b>	<b>833.405,03</b>	<b>1.189.563,78</b>	<b>1.669.599,94</b>	<b>2.566.013,93</b>
Dépenses extrapolées	3.333.620,12	2.379.127,56	2.226.133,25	2.566.013,93
Part régionale (55%)	1.833.491,07	1.308.520,16	1.224.373,29	1.411.307,66
Limite avant rapport final (90%)	1.650.141,96	1.177.668,14	1.101.935,96	1.270.176,90
Liquidations antérieures	1.498.937,14	1.650.141,96	1.650.141,96	1.650.141,96

\* La déclaration de créance du second semestre 2018 n'est pas encore approuvée par la région wallonne.

A noter que si la Société arrive à prolonger la durée de la convention, l'extrapolation des coûts sur une durée plus grande pourrait débloquer les montants réclamés mais non reçus.

#### 16. Dettes fiscales, salariales et sociales

Ces dettes concernent principalement la provision pour pécule de vacances.

La Société n'a pour l'heure, aucune dette envers l'état.

#### 17. Autres dettes

Les autres dettes de 617k€ consistent aux obligations convertibles 2018 (ou « OC ») exercées, mais non converties. Au 30 novembre 2019, il y a 247 OC exercées, mais non converties. Chaque OC vaut 2.500€.

En juillet 2018, la Société a levé 12.000.000 € via le placement privé d'obligations convertibles 2018. Le produit net de cette offre visait à soutenir le développement clinique des produits candidats de la Société et spécialement l'étude clinique de Phase III en Europe pour gp-ASIT+TM.

Selon ce plan, les Obligations Convertibles sont (ou seront) sous forme nominatives, au prix d'émission de 2.500 €, ne portent pas de coupon et leur date d'échéance est de douze mois à compter de l'émission. Les OC sont convertibles en actions ordinaires à la guise des détenteurs des OC avant l'échéance ou sont automatiquement converties à la date d'échéance au prix de conversion. Le prix de conversion des OC est égal à 92 % du prix moyen pondéré sur le volume le jour de cotation précédant la demande de conversion du détenteur d'OC ou de la date d'échéance, sous réserve qu'un tel prix ne soit pas inférieur à 1,1368 €, qui est supérieur à la valeur nominale des actions de la Société de 0,78 €. Lors de la conversion des OC, les nouvelles actions émises seront immédiatement assorties des mêmes droits que toutes les autres actions en circulation et pourront être cotées à la bourse Euronext à Bruxelles et à Paris. La Société est habilitée à rembourser les OC au prix de 2.600 € au lieu d'émettre de nouvelles actions.

Chaque OC est accompagnée de 19 warrants nominatifs ayant validité de 19 mois à compter de la date d'émission initiale. Chaque warrant permet au détenteur de souscrire à une seule OC et peut être exercé à un prix d'exercice de 2.500 € par OC, à la demande du détenteur du warrant, à tout moment pendant la durée de celle-ci. La Société peut toutefois obliger les détenteurs de warrants à exercer au moins un des 19 warrants tous les 30 jours civils. Un total de 12 millions d'euros a été engagé lors de l'offre ; payable à la société en 20 tranches égales sur une période de 20 mois.

Voici les exercices/conversions du 30 juin 2019 au 30 novembre 2019 :

	<u>Equity Line Potential</u>	<u>Warrants exercised</u>	<u>Obligations converted</u>	<u>Outstanding OC</u>	<u>New shares created</u>
<b>At 30/06/2019</b>	<b>5.770.000</b>	<b>6.230.000</b>	<b>6.000.000</b>	<b>230.000</b>	<b>3.471.719</b>
01-août-19	5.685.000	85.000	185.000	62.500	162.736
03-oct-19	5.090.000	595.000	565.000	92.500	496.920
07-nov-19	4.890.000	200.000	275.000	17.500	241.905
30-nov-19	4.290.000	600.000		617.500	
<b>At the date of this report</b>	<b>4.290.000</b>	<b>7.710.000</b>	<b>7.025.000</b>	<b>617.500</b>	<b>4.373.280</b>

A noter qu'une augmentation de capital est prévue le jeudi 5 décembre 2019 pour la conversion d'obligations convertibles à hauteur de 567.500€. Après le 5 décembre 2019, il restera des obligations convertibles 2019 non converties pour un montant de 50.000€.

### **18. Droits et engagements hors bilan**

Le FSMA a posé des questions additionnelles liées au placement des obligations convertibles 2019.

### 3. Compte des résultats au 30 novembre 2019

	COMPTE DE RESULTAT		30-11-19	Note
I.	Ventes et Prestations	70/74	229.601,99	
A.	Chiffre d'affaires	70	0,00	
B.	Variation des en-cours et produits finis	71	0,00	
C.	Production immobilisée	72	0,00	
D.	Autres produits d'exploitation	74	229.601,99	1
II.	Coûts des ventes et prestations	60/64	18.761.368,49	
A.	Approvisionnement et marchandises	60	0,00	
	1. Achats	600/8	0,00	
	2. Variation des Stocks (+/-)	609	0,00	
B.	Services et biens divers	61	15.383.060,69	2
C.	Rémunérations, charges sociales et pensions	62	1.434.877,78	3
D.	Amortissements et réd val sur actifs immo	630	1.436.159,92	4
E.	Réductions de valeur sur actifs circulants	631/4	0,00	
F.	Provisions pour risques et charges	635/7	132.412,50	5
G.	Autres charges d'exploitation	640/8	374.857,60	6
H.	Charges d'exploitation portées à l'actif	649	0,00	
III.	<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>-18.531.766,50</b>	
IV.	Produits financiers	75	628.165,57	
A.	Produits des immobilisations financières	750	0,00	
B.	Produits des actifs circulants	751	4.306,97	7
C.	Autres produits financiers	752/9	623.858,60	8
V.	Charges financières	65	53.819,83	
A.	Charges des dettes	650	53.295,11	9
B.	Réduction de valeur sur actifs circulants	651	0,00	
C.	Autres charges financières	652/9	524,72	10
VI.	<b>Résultat courant avant impôts</b>		<b>-17.957.420,76</b>	
VII.	Produits exceptionnels	76	945,67	
A.	Reprises d'amort et rdv sur immo corp et incorp	760	0,00	
B.	Reprises de red de val sur immo fin	761	0,00	
C.	Reprises de prov pour risques et charges excep	762	0,00	
D.	Plus-values sur réalisation actifs immo	763	945,67	11
E.	Autres produits exceptionnels	764/9	0,00	
VIII.	Charges exceptionnelles	66	108,29	
A.	Amortissements et rdv sur immo corp et incorp	660	0,00	
B.	Réductions de valeur sur immo fin	661	0,00	
C.	Provisions pour risques et charges excep	662	0,00	
D.	Moins-values sur réalisation actifs immo	663	108,29	11
E.	Autres charges exceptionnelles	664/8	0,00	
F.	Charges exceptionnelles portées à l'actif	669	0,00	
IX.	<b>Résultat de l'exercice avant impôts</b>		<b>-17.956.583,38</b>	
IX.	Impôts différés		0,00	
A.	Prélèvements sur impôts différés	780	0,00	
B.	Transfert aux impôts différés	680	0,00	
X.	Impôts sur le résultat		-225,38	
A.	Impôts (-)	670/3	225,38	
B.	Régularisation d'impôts	77	0,00	
XI.	<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>-17.956.808,76</b>	
XII.	Réserves Immunisées		0,00	
A.	Prélèvements sur réserves immunisées	789	0,00	
B.	Transfert aux réserves immunisées	689	0,00	
XII.	<b>Résultat de l'exercice à affecter</b>		<b>-17.956.808,76</b>	

#### 4. Notes

##### 1. **Autres produits d'exploitations**

Les autres produits d'exploitations concernent les réductions de précompte professionnels chercheurs (225k€ – voir total état de paie au 30 novembre 2019) , ainsi qu'une récupération de la Société de leasing suite à un déclassement de voiture (4k€).

##### 2. **Services et biens divers**

Les services et bien divers sont principalement composés de :

- Frais d'études et d'analyses (10.628 k€) :

<u>Fournisseurs</u>	<u>Total</u>
ICON Clinical Research Ltd	8.262.795
Imperial College	965.534
Ardena (ex Pharmavize)	682.254
CERB	194.636
CHU Brugmann	116.000
BACCINEX	103.146
SGS	84.863
Medizinische Universität Wien	82.250
3P Biopharmaceuticals	45.480
Biopharma Technology	38.750
CER - DPT Biotechnologie	19.893
Université de Namur	10.490
Autres	21.596
<b>Total</b>	<b>10.627.687</b>

- Honoraires travailleurs indépendants (1.417 k€) :

<u>Fournisseurs</u>	<u>Total</u>
Ad'missions	192.406,08
von Frenckell Rémy	188.850,00
Philippe Ghem SCS	182.600,00
SFH BVBA	170.200,00
FLGM consulting SPRL	155.712,50
Marble Pharma Consult	130.500,00
YD Advisory and Services sprl	100.625,00
Dr. Mohamed Shamji	95.449,63
MDB Pharma Consulting sprl	51.000,00
Bejamad sprl	42.450,00
Bourgois Michel	40.600,00
Simplify Your Life	33.300,00
KEYRUS BIOPHARMA	23.030,00
BteBoost sprl	8.000,00
ESPAD SERVICES	2.500,00
<b>Total</b>	<b>1.417.223,21</b>

- Honoraires (488 k€) :

<b>Fournisseurs</b>	<b>Total</b>
The Naissos Group, LLC	93.362,00
LifeSci Advisors	65.751,74
Creativ Ceutical	58.578,25
New Cap	48.529,00
Swiss Labour Contractors Sàrl	37.725,00
The Sage Group	25.000,00
COMFI	16.376,00
The Coulter Partnership Ltd.	15.680,50
Berquin Notaires scri	13.860,00
A-Th. & Associates	11.000,00
Robert Half SPRL	10.933,25
Jante bvba	10.285,30
Autres	81.077,40
<b>Total</b>	<b>488.158,44</b>

- Rémunération administrateur-gérant (337 k€) :

<b>Fournisseurs</b>	<b>Montant</b>
CAGAM Innovative Healthcare Consulting Sprl	275.000,00
LEGON Thierry	62.475,00
<b>Total général</b>	<b>337.475,00</b>

- Honoraires avocats (370 k€) :

<b>Fournisseurs</b>	<b>Total</b>
Lydian CVBA	332.797,64
Ehlers, Ehlers & Partners	19.475,42
CMS DEBACKER	5.712,39
Jones Day	5.500,00
Willkie Farr & Gallagher	5.500,00
Orsay Avocats Associés	800,00
TAQUET, CLESSE, VAN EECHOUTTE	241,50
<b>Total</b>	<b>370.026,95</b>

- Honoraires finances (338 k€) :

<b>Fournisseurs</b>	<b>Total</b>
Bryan Garnier & Co Limited	165.000,00
Edison	42.725,07
Marsac Advisors SPRL	40.000,00
FSMA	27.768,20
Euronext Brussels	26.074,42
Euronext Corporate Services BV	24.756,66
Degroof Petercam	7.500,00
EUROCLEAR	4.147,00
<b>Total général</b>	<b>337.971,35</b>

- Fournitures laboratoire (297 k€) :

<b>Fournisseurs</b>	<b>Total</b>
VWR INTERNATIONAL	67.729,11
Pall Life Sciences Belgium BVBA	58.318,32
GE HEALTHCARE BELGIQUE	31.774,01
Merck Chemicals	25.003,22
SARTORIUS STEDIM	21.488,00
Accessia Pharma	14.625,60
Applied Critical Fluids GmbH	9.787,31
ANTIBODIES-ONLINE GMBH	7.514,68
Lenntech	5.888,00
Elscolab	5.770,45
Autres	49.599,16
<b>Total</b>	<b>297.497,86</b>

- Loyers (287 k€) :

<b>Fournisseur</b>	<b>Montant</b>
Accessia Pharma	154.531,38
Ariane Building	69.647,72
SPI (Angleur)	62.384,02
<b>Total général</b>	<b>286.563,12</b>

- Rémunérations administrateurs (157 k€) :

<b>Administrateur</b>	<b>Rôle/Qualité</b>	<b>Début mandat</b>	<b>Fin mandat</b>	<b>Rémunération annuelle</b>	<b>Au 31/12/19</b>
1 Zopamavi SAS représentée par Champion Louis	Président du CA	17-12-18	AGO 2022	30.000,00	30.000,00
	Administrateur indépendant			30.000,00	30.000,00
	Président du Comité des rémunérations			5.000,00	5.000,00
2 Bajot Michel	Administrateur exécutif	17-12-18	AGO 2022	-	-
3 RE Finance représentée par Désiront Yves	Représentant d'actionnaire	30-06-16	AGM 2020	-	-
	Représentant d'actionnaire	30-06-16	AGO 2020	-	-
4 van der Straten everard	Ancien administrateur exécutif	30-06-16	AGM 2020	30.000,00	30.000,00
	Membre du comité d'audit			3.000,00	3.000,00
	Membre du Comité des rémunération			3.000,00	3.000,00
6 Welten Harry	Administrateur indépendant	14-06-18	AGO 2022	30.000,00	30.000,00
	Président du Comité d'audit			5.000,00	5.000,00
7 SFPI représentée par François Fontaine	Représentant d'actionnaire	08-06-17	AGO 2020	-	-
	Membre du Comité des rémunérations			3.000,00	3.000,00
8 Noshag Partners scrl représentée par Philippe Degeer	Représentant d'actionnaire	30-06-16	AGO 2020	-	-
	Membre du Comité d'audit			3.000,00	3.000,00
9 Prieels Jean-Paul	Administrateur indépendant	13-06-19	AGO 2022	30.000,00	15.000,00
			Total	<b>172.000,00</b>	<b>157.000,00</b>

- Frais de maintien brevet (128 k€) :

Von Kreisler uniquement

Voici le détail des comptes 61 :

Account number	Account description	30-11-19
611000	LOYERS	286.563,12
611010	LOCATION ENTREPOT	2.560,61
611100	CHARGES LOCATIVES	30.433,74
611200	ENTRETIEN & REPARATION LOCAUX	10.669,62
611210	ENLEVEMENTS DECHETS	7.586,15
611300	ENTRETIEN & REPARATION DU MATER.	64.712,89
611310	LOCATION MATERIEL	17.122,45
611320	LOCATION VEHICULE NON UTILITAIRE	45.308,68
611400	ENTRE.&REP. VEHICULE NON UTILITRAIRE	10.052,47
611550	PETIT MATERIEL	16.278,11
611600	FRAIS DE PHOTOCOPIES INFORMATIONS SCIENTIFIQUES	0,00
611700	FOURNITURES POUR LABORATOIRE	297.497,86
611900	FRAIS MAINTIEN BREVET	127.971,13
612100	TELEPHONE	14.041,30
612110	FRAIS POSTAUX	709,90
612200	CARBURANT VEHICULE NON UTIL.	19.935,66
612240	FRAIS SECRETARIAT SOCIAL	4.654,00
612250	FRAIS EDENRED TICKET RESTAURANT	1.426,83
612300	IMPR.& FOURNITURES DE BUREAU	11.113,16
612310	FOURNITURES + MAINTENANCE INFORMATIQUE	61.591,14
612450	FRAIS D'ETUDE ET D'ANALYSE	10.627.687,22
613000	ASSURANCE INCENDIE	1.346,93
613090	AUTRES ASSURANCES	99.376,47
613110	HONORAIRES	488.158,44
613111	HONORAIRES TRAV. IND.	1.417.223,21
613120	FRAIS DE SEMINAIRES	740,13
613130	COTISATIONS	250,00
613160	PUBLICATIONS LEGALES	30.063,22
613190	HONORAIRES FINANCES	337.971,35
613200	HONORAIRES COMPTABLE	17.315,50
613210	HONORAIRES REVISEUR	45.635,00
613212	DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE	14.305,50
613220	HONORAIRES AVOCATS	370.026,95
613230	FRAIS DE DEPLACEMENT Belgique	48.395,98
613240	FRAIS DE DEPLACEMENT ETRANGER	78.949,77
613241	FRAIS DEPLACEMENT ETRANGER RESTAURANT	11.613,71
613250	FRAIS DE TRANSPORT	65.386,15
613260	DOCUMENTATION	187,50
613270	FRAIS DE STOCKAGE	48.139,18
613700	CANTINE	5.186,86
613800	FRAIS DE FORMATION	5.949,31
614000	ANNONCES PUBLICITAIRES	38.208,41
614200	FOIRES, EXPOSITIONS	46.492,92
614250	MISSIONS & RECEPTIONS	33.004,81
614700	ABONNEMENTS AUTRES	19.213,89
616100	DONS ET LIBERALITES	0,00
617000	INTERIMAIRES	7.778,46
618000	REMUNERATIONS ADM.-GERANT	337.475,00
618100	REMUNERATIONS ADMINISTRATEURS	156.750,00

### 3. Rémunérations, charges sociales et pensions

Concerne les charges relatives aux employés de la Société. Voir réconciliation salariale au 30 novembre 2019.

<b><u>Salaires brut 30/11/2019</u></b>			
<u>Selon charges salariales</u>			
Brut selon charges salariales			1.027.343,64
Péc. De vacances			76.791,48
Indemnités imposables			7.837,94
Avantages en nature			9.407,86
			<u>1.121.380,92</u>
<u>Selon compta</u>			
620200	remunération employés		1.121.380,92
			<u>1.121.380,92</u>
<b><u>Cotisations sociales 30/11/2019</u></b>			
<u>Selon charges salariales</u>			
Total ONSS			446.463,84
ONSS travailleur			-152.751,89
			<u>293.711,95</u>
<u>Selon compta</u>			
621000	Cot. Patronale		293.711,95
			<u>293.711,95</u>
<b><u>Autres frais 30/11/2019</u></b>			
<u>Selon charges salariales</u>			
Déplacement			750,70
Abonnement social			2.073,60
Remboursement des frais			5.468,57
Frais de représentation			2.880,00
Frais de représentation			2.640,00
Frais de déplacement			185,00
Abonnement social			2.560,00
			<u>16.557,87</u>
<u>Selon compta</u>			
623400	Frais de déplacement		5.569,30
623500	frais de personnel		10.988,57
			<u>16.557,87</u>
<b><u>Diminution PP 30/11/2019</u></b>			
<u>Selon charges salariales</u>			
Rech sient.			225.601,99
			<u>225.601,99</u>
<u>Selon compta</u>			
740000	Diminution PP		225.601,99

#### **4. Amortissements et réductions de valeur sur actifs immobilisés**

Concerne les amortissements sur immobilisations incorporelles au 30 novembre 2019 (1.176 k€) et sur immobilisations corporelles au 30 novembre 2019 (260 k€). Voir tableau d'amortissements.

#### **5. Provisions pour risques et charges**

Voir point 11 dans les notes du bilan.

#### **6. Autres charges d'exploitations**

Les autres charges d'exploitations concernent essentiellement une dette envers la RW relative à l'avance récupérable « HDM » reconnue en 2019 suite à la décision d'exploitation des résultats (363 k€). Total à rembourser selon la convention (voir point 12.ii au bilan) est de 376k €. 13 k€ ont été remboursés en 2018 => 363 k€.

Le solde de cette rubrique concerne des taxes (10 k€).

#### **7. Produits des actifs circulants**

Concerne les intérêts perçus sur comptes bancaires.

#### **8. Autres produits financiers**

Les autres produits financiers concernent 8.i. la prise en résultat de l'avance récupérable RW Food (460 k€), 8.ii. l'amortissement de l'avance récupérable RW HDM (153 k€), ainsi que 8.iii. l'amortissement de la Prime à l'investissement RW (10 k€).

##### **8.i. Prise en résultat de l'avance récupérable RW Food**

La Société a reçu, en 2019, l'accord de la RW sur les déclarations de créances relatives aux frais R&D de cette convention pour le second semestre 2017 (264 k€) et sur le premier trimestre 2018 (196 k€). Ces montants sont donc pris en résultat en 2019.

##### **8.ii. Amortissement de l'avance récupérable RW HDM**

Voir point 10.i. des notes du bilan.

##### **8.iii. Amortissement de la Prime à l'investissement RW**

Voir point 10.ii. des notes du bilan.

#### **9. Charges des dettes**

Concerne les intérêts de 3% au 30 novembre 2019 relatifs aux Obligations convertibles 2019.

#### **10. Autres charges financières**

Concerne des frais bancaires.

#### **11. Plus et Moins-values sur réalisations d'actifs**

Concerne des ventes de véhicules.